



Point 4 de l'ordre du jour

CX/CAC 12/35/3-Add.2

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-cinquième session

Rome, Italie, 2-7 juillet 2012

PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE (Y COMPRIS LES TEXTES SOUMIS À L'ÉTAPE 5 AVEC RECOMMANDATION D'OMETTRE LES ÉTAPES 6 ET 7 ET LES TEXTES SOUMIS À L'ÉTAPE 5 DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE)

(Avril à Mai 2012)

1. Conformément à la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés, les textes ci-après sont soumis à la Commission pour examen en vue de leur adoption:

- Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 8;
- Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée (étape 5A)
- Avant-projets de norme soumis à l'étape 5 avec recommandation de l'organe subsidiaire compétent d'omettre les étapes 6 et 7 (étape 5/8).

2. Les observations communiquées conformément à la Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés sont incluses dans le document CX/CAC 12/35/4.

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS SOUMIS POUR ADOPTION

| Organe du Codex | Objet | Code de travail | Étape | Référence |
|------------------------|---|------------------------|--------------|------------------------------------|
| CCPR | Limites maximales de résidus de pesticides | | 8 | REP12/PR par. 28-85, Annexe II |
| CCPR | Limites maximales de résidus de pesticides | | 5/8 | REP12/PR par. 28-85, Annexe III |
| CCPR | Projet de révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (groupes de produits végétaux) | N11-2004 N09-2006 | 8 | REP12/PR par. 107, Annexe VIII |
| CCPR | Projet de principes et orientations sur la sélection des produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR à des Groupes de produits y compris le Tableau sur la sélection et les exemples de produits représentatifs (Groupes des produits fruits) à l'étape 8 | N11-2004 N09-2006 | 8 | REP12/PR par. 127, Annexe XI |
| CCRVDF | Projet de Limites maximales de résidus pour la narasine (dans les tissus de bovins) | | 8 | REP12/RVDF par. 65, Annexe III |
| CCRVDF | Avant-projet de Limites maximales de résidus pour l'amoxicilline (tissus de bovins, d'ovins et de porcs et lait de bovins et d'ovins) et la monensine (foie de bovins) | | 5/8 | REP12/RVDF par. 65, Annexe IV |
| CCRVDF | Avant-projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique (tableau C, Annexe B du document CAC/GL 71-2009) | | 5/8 | REP12/RVDF par. 90, Annexe VIII |
| CCFL | Projet de révision des <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985) relative à une nouvelle définition des 'valeurs nutritionnelles de référence' | N14-2010 | 8 | REP12/FL par. 46, Annexe IV |
| CCFL | Avant-projet de révision des <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé</i> (CAC/GL 23-1997) concernant une nouvelle définition de l'allégation de « non-adjonction », les conditions pour l'allégation « exempt de sel », les amendements à la section sur les allégations comparatives et les conditions pour les allégations de non-adjonction de sucres | N16-2008 | 5/8 | REP12/FL par. 39, Annexe II |

| Organe du Codex | Objet | Code de travail | Étape | Référence |
|-----------------|--|-----------------|-------|---------------------------------------|
| CCFL | Avant-projet de révision des <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985) concernant les dispositions relatives à l'étiquetage nutritionnel obligatoire | N16-2008 | 5/8 | REP12/FL par. 67, Annexe V |
| CCFL | Projet d'amendement aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques</i> (CAC/GL 32-1999) : Utilisation de l'éthylène pour le mûrissement des fruits | N10-2006 | 8 | REP12/FL par. 71, Annexe VI |
| CCFL | Avant-projet d'amendement aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques</i> (CAC/GL 32-1999) concernant l'addition de nouvelles substances | N18-2011 | 5A | REP12/FL par. 76 et 80, Annexe VII |